

AVIS D'ALERTE METEOROLOGIQUE

DSEC
S.I.D.P.C.
N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

à Mont-de-Marsan, le samedi 27 juillet 2024

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE **« CANICULE »**

Destinataires :

Tous les maires du département des Landes

Les services compétents : CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DDETSPP, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, BA 118, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC, ONF, OFB, Landes attractivité, Autoroutiers, centre pénitentiaire.

Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique, est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

À compter du dimanche 28 juillet 2024 à 12h

Situation météorologique :

Épisode caniculaire de relativement courte durée mais particulièrement intense en début de semaine prochaine. Il nécessite une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

En cours de journée de dimanche, les températures montent progressivement. On attend des températures maximales comprises entre 34 et 36°C fréquentes dans les départements aquitains en orange.

Pour la nuit de dimanche à lundi, on attend encore d'ici la fin de nuit des températures douces avec 20 à 23°C en Aquitaine en plaine. Cet épisode de fortes chaleurs va s'intensifier en tout début de semaine.

Je remercie chacun d'entre vous de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes vulnérables et sur-exposées ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire ;

Je vous recommande par ailleurs de décaler les manifestations publiques se déroulant entre 14 et 18 heures en fonction des critères suivants :

- se déroulant en plein air ou en ERP non climatisé ;
- donnant lieu à un effort intense ou à une présence nombreuse d'un public statique exposé.

Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet de Dax,

Signé
Eric REQUET